

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

Absents: Stéphane FRADET (excusé) et Philippe LASSIAZ

Secrétaire de séance : Françoise THOMAS-FONTANET

Séance ouverte à 19h10

Approbation du conseil municipal du 17 octobre 2019 (7 voix pour)

Madame le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Décision modificative budgétaire n°2
- Délibération sur les tickets de transport scolaire mis à la disposition des 2 communes du RPI

Vote : 7 voix pour

## **1°) Décision modificative budgétaire N°2**

Il manque 340 € au chapitre 012 (charges de personnel) suite aux différents remplacements des agents communaux en arrêt maladie pendant cette année. Cette somme sera prise au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Vote : 7 voix pour

## **2°) Modification statutaire de la communauté d'Agglomération ARLYSÈRE : prise en charge du financement du contingent SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) sur l'ensemble du territoire**

Madame le maire rappelle que la participation au financement du contingent SDIS était jusqu'alors à la charge de la commune (5 135.75 € pour l'année 2019). Le conseil municipal approuve l'élargissement de la compétence : « financement du contingent départemental pour les services de secours et de lutte contre l'incendie à l'ensemble du territoire Arlysère » et la modification statutaire de la CA Arlysère qui en résulte.

Vote : 7 voix pour

## **3°) Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe avec le groupe SOFAXIS/CNP pour la couverture des risques statutaires des agents pour l'année 2020**

Madame Frédérique DUC, adjoint au maire rappelle qu'en 2017, la commune a adhéré au contrat d'assurance groupe avec SOFAXIS/CNP garantissant les risques statutaires du personnel avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie. En septembre 2019, nous avons été informés par le CDG73 de l'augmentation des taux de cotisation demandée par l'assureur pour l'année 2020 notamment suite au déséquilibre financier constaté pour les années 2017-2018, au regard de la forte augmentation des absences pour raisons de santé. Le conseil municipal approuve la modification des conditions d'adhésion au contrat pour l'année 2020 et également l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe à passer avec le CDG73 qui fixe à 1% la contribution annuelle de la commune.

Vote : 7 voix pour

#### **4°) Règlement de formation de la collectivité territoriale**

Madame Frédérique DUC, adjointe au maire explique que la commune ne possédait pas de règlement de formation pour les agents. Elle rappelle que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et qu'il est garanti à tous les agents, quel que soit leur statut public. Ce règlement interne fixe les modalités de mise en œuvre de la formation des agents qui a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service public.

Suite à l'avis favorable du comité technique du CDG73 en date du 18 octobre 2019, le conseil municipal approuve le règlement de formation.

Vote : 7 voix pour

#### **5°) Lancement de l'étude pour l'adressage de la commune**

Madame le maire rappelle que nous avons déposé lors du conseil municipal du 30 août 2019 un dossier de subvention au FDEC pour l'adressage, la nomination des rues du village et la numérotation des maisons suite à la sollicitation du département pour le déploiement de l'installation du très haut débit.

Le projet se précipite car l'installation de la fibre s'accélère.

Le conseil municipal autorise madame le maire à signer la demande d'étude auprès de la société retenue (Envergure) pour un montant de 1 850 € H.T.

Vote : 7 voix pour

#### **6°) Retrait d'une parcelle proposée à l'application du régime forestier**

Madame le maire rappelle qu'en août 2019, l'ONF nous a sollicités pour intégrer 3 parcelles communales dans le régime forestier. Il s'avère que la parcelle section B numéro 1027 d'une superficie de 46a30ca propriété de SECTION DE ST SIGISMOND ne peut être intégrée à ce régime. En effet, il est interdit d'inclure dans les forêts communales des biens sectionaux.

Vote : 7 voix pour

#### **7°) Convention ménage locaux avec ALPNET**

Madame Frédérique DUC, adjointe au maire rappelle que notre agent technique titulaire est en disponibilité pour convenances personnelles depuis septembre 2018. L'agent contractuel qui assure son remplacement termine son contrat le 31 décembre prochain et ne souhaite pas le reconduire.

Suite à la diffusion de la proposition du poste, la mairie n'a reçu aucune candidature et a donc décidé de solliciter une société de nettoyage pour assurer dès le 6 janvier 2020 l'entretien des locaux. Après avoir analysé les offres, le conseil municipal autorise madame le maire à signer un contrat de prestations de service avec ALP'NET située à UGINE pour la période du 06 janvier au 03 juillet 2020 pour l'entretien des locaux communaux (école, mairie, salle des Belles Cimes).

Vote : 7 voix pour

De nouveau le conseil municipal regrette de ne pas pouvoir offrir ce poste à un nouvel agent et devoir faire appel à une société extérieure.

## **8°) Présentation des rapports annuels (RPQS) déchets, eau et assainissement 2018**

Madame le Maire présente les différents rapports qui sont consultables sur le site ARLYSERE.

## **9°) Achat tickets transport scolaire**

Madame le maire rappelle qu'en juin 2019, les élus de l'Agglomération ARLYSERE, dans le règlement des transports, spécifiait qu'un élève ne pouvait utiliser les transports scolaires qu'avec une carte d'abonnement annuel, excluant de fait le recours à des tickets.

Afin de faciliter la vie des usagers et dans le cadre du RPI THENESOL-ALLONDAZ, il a été validé que 10 tickets minimum uniquement valables sur une année scolaire seraient vendus à la commune de THENESOL et ALLONDAZ (prix du ticket : 5 euros) par Transdev. La commune de THENESOL aura la charge de les vendre et de les facturer par l'intermédiaire de la régie de recettes.

Vote : 7 voix pour

## **Questions et informations diverses**

- L'appartement appartenant à la commune (au-dessus de la mairie) sera libéré le 31/01/20. Suite à l'état des lieux, des travaux pourraient être envisagés.
- Travaux de voirie réalisés par Eiffage sur la route des Bons (10 515,46 €) et sur la route de Pré Méché (10 578,90 €).
- Les travaux pour le garde-corps de l'escalier reliant le parking à la salle des Belles Cimes devraient avoir lieu sous 4 semaines.
- La porte entre salle et bar des Belles Cimes va être réparée prochainement (prise en charge par l'assurance).
- Reprise du dossier accessibilité : constat d'infiltration et enduit fissuré. L'entreprise EIFFAGE est resollicité dans le cadre de la décennale.
- Un citoyen se plaint des cloches qui sonnent 24h/24 et toutes les ½ heures. L'ensemble du conseil municipal se prononce pour le maintien du système actuel. Cela fait partie de la vie des villages de campagne et ne génère pas trop de plaintes.
- L'agence en charge de la vente de la parcelle B1322 appartenant à Monsieur Jacky PERRIER d'une contenance de 35 m2 sollicite le conseil municipal pour l'acquérir afin de créer un seul lot. Madame le maire souhaite que l'ensemble des conseillers y réfléchisse et demande un positionnement pour janvier.
- Les allondaines et allondains sont invités à partager un moment convivial autour d'un café -théâtre « un nouveau départ » et d'une galette des rois le dimanche 26 janvier.
- Les conventions pour l'installation des nouveaux containers poubelles (Mérier et Pré Méché) sont signées. Travaux à réaliser par Eiffage.
- Le conseil municipal travaillera prochainement sur le budget 2020. Madame le maire invite tous les Allondains désirant se familiariser et prendre part à la suite de la vie de la commune à se joindre à l'équipe lors des réunions de travail et vote du budget.

Fin du conseil à 22h15